

Les aides au Lycée Lot & Bastides

LES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DU SECOND DEGRE :

Pour les élèves entrant en seconde, la demande d'étude automatique au droit à la bourse sera à compléter lors de l'inscription de votre enfant.

Nos applications auront alors accès à votre avis d'imposition via le site des impôts grâce à votre identité élargie.

Vous aurez également la possibilité de faire une demande en ligne depuis le site Educonnect.

Cette demande est à faire avant les vacances de Toussaint (le calendrier nous sera communiqué ultérieurement, pour information, cette année les demandes devaient être faites avant le 18/10/2024)

Pour information vous trouverez en page 2, les barèmes appliqués pour l'année à venir.

LES FONDS SOCIAUX :

En cas de difficultés financières, les familles peuvent solliciter une aide des fonds sociaux auprès de l'établissement à l'aide d'un imprimé mis à votre disposition sur Pronote.

Conformément à la circulaire n° 2017-122 du 22-8-2017 relative aux fonds sociaux, dans la limite des crédits disponibles et après examen des dossiers, le chef d'établissement attribue les aides après avis de la commission.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

BAREME DES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DE SECOND DEGRE DE LYCEE

Année scolaire 2025-2026

Barème d'attribution des bourses de lycée 2025-2026
Année de référence des revenus : 2024

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	21 611	17 107	14 529	11 718	7 282	2 846
2	23 272	18 664	15 849	12 781	8 092	3 401
3	26 596	21 774	18 491	14 913	9 710	4 507
4	30 753	24 887	21 133	17 044	11 327	5 612
5	34 908	29 553	25 095	20 240	13 755	7 271
6	39 897	34 217	29 059	23 437	16 184	8 929
7	44 883	38 884	33 022	26 631	18 611	10 590
8 ou plus	49 870	43 552	36 985	29 826	21 039	12 248
Montant annuel de la bourse	495 €	609 €	720 €	831 €	939 €	1 053 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat ou au certificat d'aptitudes professionnelles

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : **341,71 €**